

# C.C.A.S. VILLE DE DELLE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU : MARDI 9 avril 2024 (8 h 00)**

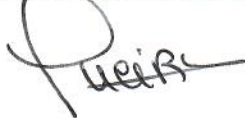
## ORDRE DU JOUR :

- Procès verbal du Conseil d'Administration du 13 février 2024

Délibération n° 24/04/01	Budgets Primitifs 2024 C.C.A.S et LGTS
Délibération n°24/04/02	<b>Transfert de crédit de fonction</b>
Délibération n°24/04/03	<b>Approbation Cpte de Gestion 2023 C.C.A.S et LGTS</b> Approbation C.A 2023 C.C.A.S et LGTS
Délibération n°24/04/04	<b>Affectation de résultats 2023 C.C.A.S et LGTS</b>
Délibération n°24/04/05	<b>Versement subvention Ville de Delle 2024</b>
Délibération n°24/04/06	<b>Livraison repas</b>

Pour extrait conforme

Secrétaire de séance



Fatima KHELIFI  
La Vice-Présidente du C.C.A.S.



**Mise en ligne sur le site internet de la  
Commune le  
Par Mme Sandrine JANIAUD LARCHER  
Présidente du CCAS**

# C.C.A.S. VILLE DE DELLE

## PROCES VERVAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 13 FEVRIER 2024

**Présidé par Madame Fatima KHELIFI Vice-Présidente**

**Délégués du Conseil Municipal :** Mmes Fatima KHELIFI, Stéphanie BINETRUY,  
Martine QUEIROS  
M Lounès ABDOUN SONTOT, Frédéric ROUSSE

**Membres nommés par le Maire :** Mmes, Huguette MENDROUX,  
M. Claude LOPEZ, Michel MALIVERNEY,  
Pierre FROSSARD

**Absents excusés :** Mmes Sandrine JANIAUD LARCHER Stéphanie BINETRUY  
M Claude LOPEZ, Lounès ABDOUN SONTOT

### DOSSIER A L'ORDRE DU JOUR

Délibération n° 24/02/01

Création d'un poste agent social  
Principal de 2<sup>ème</sup> classe

**DELIBERATION ADOPTEE**

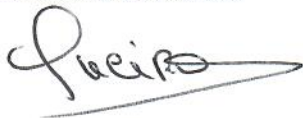
Délibération n°24/02/02

**Adhésion Groupement commandes Achat énergies**

**DELIBERATION ADOPTEE**

Pour extrait conforme

Secrétaire de séance



Fatima KHELIFI  
La Vice-Présidente du C.C.A.S.

Mise en ligne sur le site internet de la  
Commune le  
Par Mme Sandrine JANIAUD LARCHER  
Présidente du CCAS



N° 24/04/01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**SEANCE du 9 AVRIL 2024**

**Objet :** **Présidente :** Mme Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE  
**Budgets « primitifs » 2024 C.C.A.S. et LGTS** **Vice-Présidente avec délégation de signature :** Mme Fatima KHELIFI  
**Délégués du Conseil Municipal :** Mmes Fatima KHELIFI, Stéphanie BINETRUY,  
Martine QUEIROS  
M Lounès ABDOUN SONTOT, Frédéric ROUSSE

**Membres nommés par le Maire :** Mme, Huguette MENDROUX,  
M. Claude LOPEZ, Michel MALIVERNEY,  
Pierre FROSSARD

**Absents excusés :** Mmes Sandrine JANIAUD LARCHER Stéphanie BINETRUY  
M Claude LOPEZ, Lounès ABDOUN SONTOT

Madame la Vice-Présidente propose au Conseil d'Administration d'entériner le budget « primitif » 2024 du C.C.A.S et le budget « primitif » 2024 LOGEMENTS.

Madame la Vice-Présidente donne lecture au Conseil d'Administration des résultats au 31 décembre 2023.

**C.C.A.S.**

- <b>exercice 2023</b>	
Excédent de fonctionnement de	24 234.27 €
- <b>exercice 2023</b>	
Excédent d'investissement de	6 742.11 €
- <b>Résultat de clôture (cumuls au 31/12/2023)</b>	
Excédent de fonctionnement de	5 813.11 €
Excédent d'investissement de	68 060.11 €

**BUDGET « PRIMITIF » C.C.A.S. 2024**

Les dépenses en section de fonctionnement s'élèvent à	738 988.76 €
Les recettes en section de fonctionnement s'élèvent à	738 988.76 €
Les dépenses en section d'investissements s'élèvent à	86 984.48 €
Les recettes en section d'investissements s'élèvent à	86 984.48 €

**LOGEMENTS**

- <b>exercice 2023</b>	
Déficit t de fonctionnement de	1 609.65 €
- <b>exercice 2023</b>	
Déficit d'investissement de	12 455.27 €

- <b>Résultat de clôture (cumuls au 31/12/2023)</b>	
Déficit de fonctionnement de	2 459.45 €
Déficit d'investissement de	35 781.91 €

**BUDGET « PRIMITIF » LOGEMENTS 2024**

Les dépenses en section de fonctionnement s'élèvent à	160 340.04 €
Les recettes en section de fonctionnement s'élèvent à	160 340.04 €
Les dépenses en section d'investissements s'élèvent à	48 796.90 €
Les recettes en section d'investissements s'élèvent à	48 796.90 €

Pour permettre une vision globale budgétaire nécessaire et comme nous permet la réglementation, Madame la Présidente propose au Conseil d'Administration d'intégrer aux budgets « primitifs » 2024, la reprise par anticipation des résultats au 31 décembre 2023, à savoir :

**Pour le budget CCAS**

- De virer à l'article 002 (recettes fonctionnement)	5 813.11 €
- De virer à l'article 001 (recettes d'investissements)	68 060.11 €

**Pour le budget « LOGEMENTS »**

- De virer à l'article 002 (dépenses fonctionnement)	2 459.45 €
- De virer à l'article 001 (dépenses d'investissements)	35 781.91 €

IL EST TOUTEFOIS PRECISE QUE CES AFFECTATION FERONT L'OBJET D'UNE DELIBERATION APRES ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION** après avoir entendu l'exposé de Madame la vice-Présidente,

DONNE, son accord sur ces chiffres

AUTORISE, Madame la Vice -Présidente à faire procéder aux régularisations comptables de ces écritures

Fait et délibéré à DELLE, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Secrétaire de séance

*[Signature]*

Fatima KHELIFI  
La Vice-Présidente du C.C.A.S.



Mise en ligne sur le site internet de la  
Commune le  
Par Mme Sandrine JANIAUD LARCHER  
Présidente du C.C.A.S

N° 24/04/02

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**SEANCE du 9 avril 2024**

**Objet :**  
**Transfert de**  
**crédits de fonction.**  
**(année 2024)**

**Présidente :** Mme Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE  
**Vice-Présidente avec délégation de signature :** Mme Fatima KHELIFI

**Délégués du Conseil Municipal :** Mmes Fatima KHELIFI, Stéphanie BINETRUY,  
Martine QUEIROS  
M Lounès ABDOUN SONTOT, Frédéric ROUSSE

**Membres nommés par le Maire :** Mme, Huguette MENDROUX,  
M. Claude LOPEZ, Michel MALIVERNEY,  
Pierre FROSSARD

**Absents excusés :** Mmes Sandrine JANIAUD LARCHER Stéphanie BINETRUY  
M Claude LOPEZ, Lounès ABDOUN SONTOT

Madame la Vice-Présidente informe le Conseil d'Administration que la section FONCTIONNEMENT pour l'année 2024 du budget annexe LOGEMENTS est en mesure de « dégager » un excédent suffisant pour permettre l'équilibre financier de la section FONCTIONNEMENT du budget principal C.C.A.S.

Aussi, Madame la Vice-Présidente propose de transférer la somme de 40 000.00 € du budget annexe LOGEMENTS au budget principal C.C.A.S. selon les écritures ci-après :

1. **Budget LOGEMENTS**  
ligne budgétaire article 6522 (dépenses de fonctionnement)
2. **Budget principal C.C.A.S.**  
ligne budgétaire article 7551 (recettes de fonctionnement)

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION** après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente,

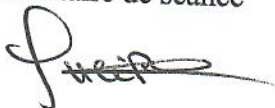
**APPROUVE** les transferts précités

Fait et délibéré à DELLE, les jours, mois et an que dessus.

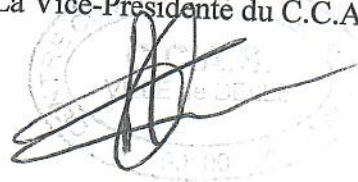
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Secrétaire de séance



Fatima KHELIFI  
La Vice-Présidente du C.C.A.S.



Mise en ligne sur le site internet de la  
Commune le  
Par Mme Sandrine JANIAUD LARCHER  
Présidente du C.C.A.S

N°2/04/03

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**SEANCE du 9 avril 2024**

**Objet :**  
Approbation  
Cpte de Gestion 2023  
CCAS et LGTS  
Approbation  
C.A. 2023  
C.C.A.S. et LGTS

**Président :** Mme Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE

**Vice-président avec délégation de signature :** Mme Fatima KHELIFI

**Délégués du Conseil Municipal :** Mmes Fatima KHELIFI, Stéphanie BINETRUY,  
Martine QUEIROS  
M Lounès ABDOUN SONTOT, Frédéric ROUSSE

**Membres nommés par le Maire :** Mme, Huguette MENDROUX,  
M. Claude LOPEZ, Michel MALIVERNEY,  
Pierre FROSSARD

**Absents excusés :** Mmes Sandrine JANIAUD LARCHER Stéphanie BINETRUY  
M Claude LOPEZ, Lounès ABDOUN SONTOT

Madame la Vice-Présidente informe le Conseil d'Administration :

- que le **COMPTE DE GESTION 2023** pour le budget C.C.A.S. est établi par le Comptable de la collectivité qui le vise et certifie que **le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.**
- que le **COMPTE DE GESTION 2023** pour le budget LOGEMENTS est établi par le Comptable de la collectivité qui le vise et certifie que **le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.**

Après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice, le Conseil d'Administration considère que le **COMPTE DE GESTION 2023** pour le budget C.C.A.S. rédigé par le Comptable de la collectivité, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice, le Conseil d'Administration considère que le **COMPTE DE GESTION 2023** pour le budget LOGEMENTS rédigé par le Comptable de la collectivité, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**APPROUVE et VOTE les COMPTES DE GESTION 2023** du budget C.C.A.S. et du budget LOGEMENTS

# LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023 POUR LE BUDGET C.C.A.S. ET LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023 POUR LE BUDGET LOGEMENTS

Mme Martine QUEIROS nommée présidente de séance en application de l'article 22121-14 du code général des collectivités territoriales, présente le COMPTE ADMINISTRATIF 2023 du budget C.C.A.S. et le COMPTE ADMINISTRATIF 2023 du budget LOGEMENTS dressés par Madame Sandrine JANIAUD LARCHER Présidente du C.C.A.S. qui s'est retiré au moment du vote :

## 1 – CCAS

### - Pour l'année 2023

Section de Fonctionnement		Section d'Investissements	
Dépenses	: 697 383.45 €	Dépenses	: 19 382.03 €
Recettes	: 721 617.72 €	Recettes	: 26 124.14 €
Excédent	: 24 234.27 €	Excédent	: 6 742.11 €

### Résultat de clôture au 31 décembre 2023

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Excédent	: 5 813.11 €	Excédent	: 68 060.11 €

## 2 - LOGEMENTS

### - Pour l'année 2023

Section de Fonctionnement		Section d'Investissements	
Dépenses	: 121 967.66 €	Dépenses	: 12 455.27 €
Recettes	: 123.577.31 €	Recettes	: 0.00 €
Excédent	: 1 609.65 €	Déficit	: 12 455.27 €

### - Résultat de clôture au 31 décembre 2023

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Déficit	: 2 459.45 €	Déficit	: 35 781.91 €

Madame la Vice-Présidente confirme que les résultats de « clôture » sont conformes à la délibération n° 24/04/01 entérinée par le Conseil d'Administration réuni le 9 avril 2024 pour le vote des budgets « primitifs » 2024 C.C.A.S. et LOGEMENTS

Fait et délibéré à DELLE, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.



Secrétaire de séance



Fatima KHELIFI  
La Vice-Présidente du C.C.A.S.



Mise en ligne sur le site internet de la  
Commune le  
Par Mme Sandrine JANIAUD LARCHER  
Présidente du C.C.A.S

N° 24/04/04

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**SEANCE du 9 avril 2024**

**Objet :** Affection de résultats 2023 C.C.A.S. et LGTS

**Présidente :** Mme Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE  
**Vice-Présidente avec délégation de signature :** Mme Fatima KHELIFI  
**Délégués du Conseil Municipal :** Mmes Fatima KHELIFI, Stéphanie BINETRUY,  
Martine QUEIROS  
M Lounès ABDOUN SONTOT, Frédéric ROUSSE

**Membres nommés par le Maire :** Mme, Huguette MENDROUX,  
M. Claude LOPEZ, Michel MALIVERNEY,  
Pierre FROSSARD

Absents excusés : Mmes Sandrine JANIAUD LARCHER Stéphanie BINETRUY  
M Claude LOPEZ, Lounès ABDOUN SONTOT

Madame la Vice-Présidente rappelle au Conseil d'Administration que le budget « primitif 2024 » du C.C.A.S. et le budget « primitif 2024 » LOGEMENTS ont été entérinés par délibération n° 24/04/01 du 9 avril 2024.

Madame la Vice-Présidente informe le Conseil d'Administration que les résultats de clôture ci-après dégagés au 31 décembre 2023 (excédent ou déficit) doivent obligatoirement faire l'objet d'une délibération distincte.

**BUDGET C.C.A.S.**

- section de fonctionnement	: excédent de	5 813.11 €
- section d'investissement	: excédent de	68 060.11 €

**BUDGET LOGEMENTS**

- section de fonctionnement	: déficit de	2 459.45 €
- section d'investissement	: déficit de	35 781.91 €

**POUR LE BUDGET C.C.A.S.**

- le montant de 5 813.11 € est inscrit à l'article 002 en recettes de fonctionnement (excédent antérieur reporté)
- le montant de 68 060.11 € est inscrit à l'article 001 en recettes investissement (solde d'exécution d'investissement reporté)

**POUR LE BUDGET LOGEMENTS**

- le montant de 2 459.45 € est inscrit à l'article 002 en dépenses de fonctionnement (déficit antérieur reporté)

- le montant de 35 781.91 € est inscrit à l'article 001 en dépenses investissement
- (solde d'exécution d'investissement reporté)

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION** après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice Présidente,

**APPROUVE** les régularisations précitées

Fait et délibéré à DELLE, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Secrétaire de séance



Fatima KHELIFI  
La Vice-Présidente du C.C.A.S.



Mise en ligne sur le site internet de la  
Commune le  
Par Mme Sandrine JANIAUD LARCHER  
Présidente du C.C.A.S

N° 24/04/05

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**SEANCE du 9 avril 2024**

**Objet :**  
**Versement**  
**Subvention**  
**VILLE**  
**2024**

**Présidente :** Mme Sandrine JANAIUD LARCHER, Maire de DELLE

**Vice-Présidente avec délégation de signature :** Mme Fatima KHELIFI

**Délégués du Conseil Municipal :** Mmes Fatima KHELIFI, Stéphanie BINETRUY,  
Martine QUEIROS  
M Lounès ABDOUN SONTOT, Frédéric ROUSSE

**Membres nommés par le Maire :** Mme, Huguette MENDROUX,  
M. Claude LOPEZ, Michel MALIVERNEY,  
Pierre FROSSARD

**Absents excusés :** Mmes Sandrine JANIAUD LARCHER Stéphanie BINETRUY  
M Claude LOPEZ, Lounès ABDOUN SONTOT

Madame la Vice-Présidente indique aux membres du Conseil d'Administration que les pièces justificatives au paiement des dépenses publiques que le comptable du Trésor peut exiger d'une collectivité publique ou d'un établissement public font l'objet d'un décret spécifique.

Aux termes de ce document une participation d'une collectivité publique à un établissement public autre **doit faire l'objet, soit de délibérations concordantes, soit d'une convention.**

Pour ce qui concerne la subvention que la commune verse au Centre Communal d'Action Sociale, le comptable du Trésor informe que **le vote de cette subvention sur une ligne spécifique de dépenses sur le budget communal et sur une ligne spécifique de recettes sur le budget du C.C.A.S. n'était pas des justifications suffisantes.**

L'objet de la présente délibération est donc de confirmer le versement par la ville de Delle d'une subvention de 329 500.00 € pour l'année 20224 au C.C.A.S. et d'en définir les modalités de versement.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente,

**ENTERINE** l'attribution de la subvention de 329 500.00 €,

**CONFIRME** la perception de 80 000.00 € d'avance selon délibération (ville) n° 2023/6/2 du 30 octobre 2023,

**ACCEPTE** le versement du solde sous forme d'acomptes en fonction des besoins du C.C.A.S.

**AUTORISE** Madame la Vice-Présidente à signer tout document utile à l'encaissement de cette subvention.

**PRECISE** que la recette correspondante sera imputée à l'article 7474 du budget du C.C.A.S..


Fait et délibéré à DELLE, les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Secrétaire de séance



Fatima KHELIFI  
La Vice-Présidente du C.C.A.S.



Mise en ligne sur le site internet de la  
Commune le  
Par Mme Sandrine JANIAUD LARCHER  
Présidente du C.C.A.S

**VILLE DE DELLE**  
(Territoire de Belfort)

**N° 24/04/06**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**SEANCE du 9 avril 2024**

**Objet :**  
Livraison repas

**Présidente :** Mme Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE  
**Vice-Présidente avec délégation de signature :** Mme Fatima KHELIFI

**Délégués du Conseil Municipal :** Mmes Fatima KHELIFI, Stéphanie BINETRUY,  
Martine QUEIROS  
M Lounès ABDOUN SONTOT, Frédéric ROUSSE

**Membres nommés par le Maire :** Mme, Huguette MENDROUX,  
M. Claude LOPEZ, Michel MALIVERNEY,  
Pierre FROSSARD

**Absents excusés :** Mmes Sandrine JANIAUD LARCHER Stéphanie BINETRUY  
M Claude LOPEZ, Lounès ABDOUN SONTOT

Madame la Vice-présidente rappelle au Conseil d'Administration que depuis le 1<sup>er</sup> février 2022, le C.C.A.S à mis en place un service de livraison à domicile pour les personnes âgées et handicapées de DELLE.

Madame la présidente propose au Conseil d'Administration d'élargir ce service de livraison à la Micro-crèche LES LAPINOUS de Delle.

Le repas sera préparé par le C.C.A.S en liaison froide, il se définit comme suit :

- 4 composants avec un morceau de pain
- 1 plat
- 1 accompagnement
- 1 produit laitier
- 1 Dessert

Le tarif applicable à partir du 15 avril 2024 sera de 4.80 € TTC le repas livré à la Micro-crèche LES LAPINOUS.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION** après avoir entendu l'exposé de Madame la  
Présidente,

**ACCEPTÉ** d'élargir le service de livraison de repas à compter du 15 avril 2024

**APPROUVE** le tarif du repas livré à la micro-crèche LES LAPINOUS

Fait et délibéré à DELLE, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Secrétaire de séance



Fatima KHELIFI  
La Vice-Présidente du C.C.A.S.



Mise en ligne sur le site internet de la  
Commune le  
Par Mme Sandrine JANIAUD LARCHER  
Présidente du C.C.A.S